

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Nombre de Conseillers

Municipaux en service

18

Convocation du CM en
date du :

08/03/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Commune d'ALZONNE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Présents : 13

BANQUET Régis

VIEU Brigitte BONNAFOUS Henri CAHUZAC Carole GILLIS Cyril

DENUC Anne-Marie GIEULES Bernard LEPRÊTRE Marianne JEANET Anais RAMON Jérémie

REGRAGUI Leila RUMEAU Gérard TISSEYRE Jacques

formant la majorité des membres en exercice.

Absents (excusés) : 5

MEINIER Céline ENCINAS Nathalie FORT Thibault LOGEAIS Christelle LOPEZ Jean

✚ Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

✚ Demande de subvention Conseil Régional 2023 : aménagement d'un cabinet médical

M. le Maire présente l'opération d'aménagement d'un cabinet médical destiné à accueillir un médecin généraliste, un cabinet d'infirmières libérales et des professions paramédicales.

L'opération a été confiée au cabinet CV Architecture pour des missions de conception (ESQ-APS-APD-DP/PRO) et de réalisation (DCE-ACT-VISA-DET-AOR). Elle est estimée à 270 570,45€ HT soit 324 684,54€ TTC.

Considérant que le projet d'aménagement du cabinet médical est une des composantes du projet de développement et de valorisation du Contrat Bourg Centre (action 2.2 Renforcer l'offre de services).

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement et sollicite l'aide financière du Conseil Régional.

 **Convention d'anticipation foncière sur le secteur du centre bourg / EPF Occitanie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L321-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie,

Considérant le projet de la commune d'Alzonne de revitalisation du centre bourg,

La commune, a pour but de maîtriser ses extensions futures, une réhabilitation du bâti et la diversification des logements dont les logements locatifs sociaux et donc de conforter le centre bourg. Ainsi, il est prévu une opération d'aménagement comprenant des logements dont au moins 25 % de logements sociaux, des équipements publics et des commerces. De ce fait, il est dans son intérêt de conventionner par anticipation foncière avec l'EPF LR pour le centre bourg afin de bénéficier de ses interventions.

M le Maire rappelle qu'une convention pré-opérationnelle a été conclue avec l'EPF LR Occitanie afin de s'inscrire dans une logique d'opportunité et de veille foncière, de constituer des réserves foncières pour différents projets à moyen/long termes et de développer des opérations comprenant au minimum 25% de logements locatifs sociaux.

Cette convention sera composée :

- D'un périmètre et d'une durée d'intervention afférente
- D'un engagement financier prévisionnel de l'EPF d'Occitanie
- D'engagements opérationnels réciproques des co_signataires
- Des modalités d'acquisition et de cession du foncier

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à passer entre l'EPF Occitanie, Carcassonne Agglo et la commune d'Alzonne.

 **Marché à procédure adaptée : approbation MAPA remplacement des huisseries Mairie**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé pour le remplacement des huisseries et de l'isolation des combles de la mairie.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la presse régionale la Dépêche du Midi avec affichage en mairie et mise en ligne sur la plateforme dématérialisée : <https://marchespublics-aude.saftender.com/>

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis reçus (date limite de réception le 10/02/2023 à 12h00) et le 13/03/2023 à l'analyse des offres proposées par les entreprises.

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et la proposition retenue :

Lot 1- remplacement des menuiseries extérieures

Entreprise retenue	Montant (HT)
SCOP RICHARD	49 597,00€

Lot 2- isolation des combles

Entreprise retenue	Montant (HT)
SASU Peries et fils	12 150,00€

Le conseil municipal retient l'entreprise SCOP Richard pour le lot menuiseries extérieures et l'entreprise Peries pour l'isolation des combles.

✚ Création d'un sentier de randonnée « Entre Fresquel et Canal »

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet de création d'un sentier de promenade et de randonnée sur le territoire de la Commune « Entre Fresquel et Canal », l'objectif étant de créer un parcours continu accessible à la population locale et touristique.

Le tracé présenté, formant une boucle, emprunte des chemins communaux mais également des terrains privés obligeant à conventionner avec les propriétaires concernés, dont la liste figure ci-dessous :

Parcelle cadastrale	Propriétaire
D0008	M. Robert ASTRE
ZC0071	M. Jean CURBIERES
D0006	M. Jean-Claude LOUBES
D0412	GFA DE LASCOMBE représenté par M. Norbert MICOULEAU
C1292	M. Joseph VIEU

M. le Maire donne lecture des termes des conventions définissant les engagements et les responsabilités de chacun. Elles précisent notamment les conditions de mise à disposition et d'utilisation des sentiers privés, les modalités d'aménagement et d'entretien ainsi que le régime de responsabilité applicable à un terrain privé ouvert au public.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer les conventions relatives à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur parcelle privée avec les propriétaires concernés.

✚ Succession vacante Rastouil - parcelle C 303

M le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a souhaité acquérir la parcelle C 303 sise 36 Grand Rue 11170 Alzonne d'une superficie de 250 m2 comprenant un immeuble et gérée par la DGFIP de Montpellier pour les successions vacantes.

La mairie d'Alzonne et la DGFIP après avis du pôle d'évaluation du Domaine 66 ont convenu d'un prix de 63 000€ (58 000€ + 5 000€ de frais de négociation) pour le bien C 303.

M le Maire soumet au conseil municipal le projet d'acquisition aux conditions ci-dessus évoquées.

Le conseil municipal approuve l'achat de la parcelle C 303 aux conditions ci-dessus exposées entre la DGFIP de Montpellier et la commune d'Alzonne.

✚ Acquisition d'un véhicule

M le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné au service technique.

Le garage GVH, Agent RENAULT à GIGNAC (34) propose un fourgon d'occasion de l'année 2016, de marque RENAULT et de gamme TRAFIC III, d'un montant H.T. de 12885.00 € soit un montant total T.T.C. de 16044.76 €, carte grise et garantie de 12 mois comprises.

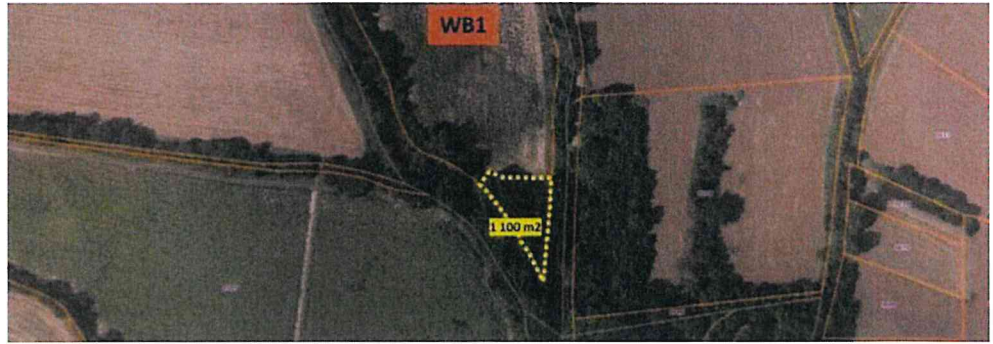
Le conseil municipal approuve le choix d'acquérir un véhicule RENAULT TRAFIC.

✚ Création d'une aire terrestre éducative (ATE)

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Les élèves de la classe CM1/CM2 de l'école élémentaire souhaite obtenir le label « Aire Terrestre Educative ». Pour ce faire, ils ont choisi de devenir responsables d'une zone située en bordure de la parcelle WB 1 approximativement 1100 m2 correspondant ç une petite zone en état naturel située au sud de la parcelle agricole sise « Peyrefitte » désignée ci-dessous et appartenant à Mme CLAUDEL Solange née le 21/02/1960 à Carcassonne :

Commune	Section	Parcelle	Surface prêtée	Surface totale de la parcelle
Alzonne	WB	1	1 100 m2	39 785 m2



Grâce à ce projet, ils souhaitent :

- Réaliser une étude du site et de son territoire
- Définir les objectifs d'une ATE
- Définir des actions concrètes et réalisables
- Evaluer les actions

Avec ce label, les élèves pourront faire des sorties scolaires et acquérir de nouvelles connaissances sur la faune et la flore.

Le conseil municipal valide la demande de labellisation « Aire Terrestre Educative » des élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire d'Alzonne et autorise M le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- Travaux église en retard sur le planning prévu
- Travaux installation chaudière à granulés prévus de commencer cet été après l'école
- Mettre en place un état des lieux de la salle polyvalente et de ses dépendances avant et après utilisation
- Volonté d'augmenter le loyer de la location du mille clubs

